



Règlement du cortège

1. Généralité

- Ce règlement indique les exigences à respecter pour la participation au cortège du Giron des jeunes de la Broye fribourgeoise à Murist qui se déroulera du 6 au 10 août 2025.
- L'ensemble des articles ci-dessous sont à respecter.
- Chaque jeune est responsable de la sécurité liée à son char et des trajets en dehors et pendant le cortège. L'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident.

2. Chars

- Dimensions maximales du char:
 - Hauteur 4m
 - Largeur 2.55m
 - Longueur 12m (ou du train routier 18.75m)Des dimensions supérieures exigent une autorisation spéciale de l'OCN.
- Chaque société de jeune est responsable de la conception et la sécurité de son char.
- Remarque : le parcours du cortège est en montée, cela rendra les démarrages et l'équilibre plus difficiles. Prévoir une sécurité adaptée, freins adéquats au char, éviter les personnes en hauteur sur le char, ...
- Le char devra être équipé d'un extincteur.

3. Cortège

- Déplacement des chars jusqu'au lieu du cortège et retour
 - Le transport de personnes sur le char est interdit.
 - Les chars doivent être équipés de feux et de clignotants ou suivi d'une voiture (le feu tournant est obligatoire dès 3.00 m de largeur).

- Les véhicules transformés et non-immatriculés ne peuvent utiliser la voie publique qu'à condition d'être remorqués et équipés de feux et de clignotants.

3.1 Arrivée au lieu de départ

- Arrivée des chars entre 10h et 11h.
- L'organisation procédera à des contrôles d'alcoolémie sur les chauffeurs des chars
- (0‰ exigé)
- Un contrôle technique et de sécurité sera effectué (des restrictions ou modifications
- peuvent être exigées pour besoin sécuritaire).
- Chaque chauffeur devra signer la charte du cortège et présenter son permis.
- Les participants au cortège doivent parker leur véhicule dans le parking de la manifestation et rejoindre le départ du cortège à pied.

3.2 Déroulement du cortège

- Le cortège aura lieu le dimanche 10 août 2025 dans l'après-midi de 14:30 à 17:00.
- Le parcours commence en bas du village de Murist et se termine au site de la manifestation, soit une longueur d'environ 1km.

3.3 Durant le cortège

- Il est strictement interdit de lancer des projectiles, confettis, paille ou autres.
- Aucun déchet ne sera jeté sur la route par les participants.
- Les animaux ne sont pas autorisés sur et autour des chars.
- La consommation d'alcool est interdite pendant le cortège.
- Chaque société de jeunesse est responsable de la sécurité de son char et des personnes se trouvant sur et aux alentours de celui-ci.

3.4 Fin du cortège

- Les chars devront être rapatriés le jour même. Aucun char n'est autorisé à demeurer sur le lieu de la manifestation au-delà du 10 août 2025.